



Regul de charge exorbitante

Par **zabo32**, le **27/10/2009** à **10:32**

Bonjour,

J'ai quitté un appart en location T3 avec 2 places de parking depuis le 03/09/09. Je viens de recevoir le retour de ma caution, ou du moins ce qu'il en reste... En effet sur les 1200€ que j'avais donné au départ de ma location (01/07/2006) le gestionnaire du bien me retourne 190€ avec un détail des régul de charges sur 2006 2007 2008 et 2009 ainsi que des ordures ménagères 2007 2008 et 2009. Ok, mais si je calcule en tout avec les 58€/mois que je versai déjà j'arrive à un total de 1200€ à 1300€/an de charge !!! Pour un T3 ??? Sachant que la résidence est sans piscine, tennis, ascenseur et espace vert... Seuls quelques arbustes subsistent!!!

Quelqu'un pourrait il me dire si sent ça pas l'arnaque ???

Merci d'avance.

YC

Par **jeetendra**, le **27/10/2009** à **11:33**

[fluo]ADIL de Haute-Garonne[/fluo]

4, rue Furgole 31000 TOULOUSE

05.61.22.46.22 standard ouvert de 8 h 30 à 17 h

ouverture bureaux

lundi 13 h 17 h

mardi au vendredi 9 h 17 h sans interruption

Bonjour, contactez l'Association ADIL de Toulouse, ils tiennent des permanences juridiques à

l'attention des locataires, contactez les, ils vous aideront, cordialement.

Par **zabo32**, le **03/12/2009** à **11:18**

Bonjour,

Merci pour vos conseils. J'ai contacté l'ADIL qui n'a eu comme réponse à me fournir que:
"Si le bayeur vous a fourni le détail des charges avec la régul, vous ne pouvez rien faire de plus que payer, les charges étant prouvées... Il n'empêche qu'ils ont une mauvaise gestion de la copropriété mais c'est commun..."

Super la France...

Bon courage

Zabo